



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-008-2026-07

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie

IDF-2026-06-30-00166 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/72?? constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie?? (1 page)

Page 3

IDF-2026-06-30-00167 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/74?? portant modification de l'arrêté du 12 juin 1974 ayant autorisé la création d'une officine de pharmacie?? (2 pages)

Page 5

Rectorat de l'académie de Versailles /

IDF-2026-06-24-00012 - Arrêté modificatif portant nomination des membres du conseil de?? discipline départemental de l'Essonne?? le recteur de l'académie de Versailles?? (1 page)

Page 8

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-06-30-00166

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/72
constatant la cessation définitive d'activité d'une
officine de pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2026/72 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 9 février 2006 portant octroi de la licence n°94#000941 à l'officine de pharmacie sise 52 rue Gabrielle à Charenton-le-Pont (94220) ;
- VU** l'avis rendu du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 09 mars 2026 préalablement à une opération de restructuration du réseau officinal au sein de la commune de Charenton-le-Pont (94220) ;
- VU** La déclaration en date du 27 juin 2026 par laquelle Madame Edith LACLAIRE déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 52 rue Gabrielle à Charenton-le-Pont (94220) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;

CONSIDÉRANT que la titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 30 juin 2026 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** La cessation définitive d'activité à compter du 30 juin 2026 de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Edith LACLAIRE sise 52 rue Gabrielle à Charenton-le-Pont (94220) est constatée.
- La licence n°94#000941 est caduque à compter de cette date.
- ARTICLE 2^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 3^e :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 30 juin 2026

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience
SIGNÉ
Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-06-30-00167

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/74
portant modification de l'arrêté du 12 juin 1974
ayant autorisé la création d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2026/74

portant modification de l'arrêté du 12 juin 1974 ayant autorisé la création d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024.
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 12 juin 1974 portant octroi de la licence n°91#000092 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise Centre commercial Du Parc De Villeroy à Mennecy (91540) ;
- VU** la demande en date du 14 octobre 2025 complétée le 29 mars 2026, par laquelle Monsieur Selim KETATA sollicite la modification de la licence n° 91#000092 ;

CONSIDERANT que la Mairie de Mennecy (91540) a procédé à un numérotage rectificatif au sein de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de tenir compte de cette nouvelle numérotation et que l'arrêté de la licence de n° 91#000092 de l'officine de pharmacie dont Monsieur Selim KETATA est titulaire, en date du 12 juin 1974, doit être rectifié en conséquence ;

CONSIDERANT que les conditions d'exploitation de l'officine dont Monsieur Selim KETATA est titulaire sont pour le reste inchangées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté en date du 12 juin 1974, ayant autorisé la création de l'officine de pharmacie de Monsieur Selim KETATA est modifié comme suit,

Les termes :

« Centre commercial Du Parc De Villeroy à Mennecy (91540) »

sont remplacés par les termes :

« 10 boulevard de la Verville - Centre commercial de la Verville à Mennecy (91540) »

Le reste sans changement.

ARTICLE 2^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3^e : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 30 juin 2026

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ
Fabien PÉRUS

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2026-06-24-00012

Arrêté modificatif portant nomination des
membres du conseil de
discipline départemental de l'Essonne
le recteur de l'académie de Versailles



DACES 3

Bureau de la Vie de l'élève

Affaire suivie par :

Sébastien Leclère

Tél : 01 30 83 44 31

Mél : disciplinaire-

eleves.daces3

@ac-versailles.fr

3 boulevard de Lesseps

78017 Versailles Cedex

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE
DISCIPLINE DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE**

Le Recteur de l'Académie de Versailles

Vu :

- le code de l'éducation, et notamment ses articles R. 511-44 et R. 511-45 ;
- les propositions de Madame la Directrice académique des services de l'Education nationale de l'Essonne ;
- l'arrêté du 3 octobre 2025 portant nomination des membres du conseil de discipline départemental de l'Essonne pour une période d'un an ;
- les arrêtés des 10 novembre 2025 et 8 avril 2026 modifiant la composition du conseil de discipline départemental de l'Essonne pour la période du 19 au 21 novembre 2025 et du 8 au 14 avril 2026 ;

Considérant ce qui suit :

- Au regard de l'indisponibilité de deux membres du conseil de discipline départemental de l'Essonne entre le 24 et le 26 juin 2026, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des membres du conseil de discipline départemental de l'Essonne fixée par l'arrêté du 3 octobre 2025, est modifiée comme suit pour la période comprise entre le 24 et le 26 juin 2026 :

Représentante des personnels de direction :

Madame Claudine SUFFISSEAU, cheffe d'établissement du collège Jean Moulin de Saint-Michel-sur-Orge (en remplacement de Madame Jennifer ROELS, principale du collège Le Village à Evry-Courcouronnes, indisponible durant cette période)

Représentante des personnels d'éducation :

Madame Corina DUPERRAY, CPE au lycée Charles Baudelaire à Evry-Courcouronnes (en remplacement de Madame Manuela DANIEL, CPE au lycée Paul Belmondo à Arpajon, indisponible durant cette période)

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté du 3 octobre 2025 demeurent inchangées.

Article 3 : La Directrice académique des services de l'Education nationale de l'Essonne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 24 juin 2026

Signé

Étienne CHAMPION